

PASCAL PRIME
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit près des cours d'appel d'Angers, de Poitiers et de Rennes
28, Route des Crèches
85310 SAINT FLORENT DES BOIS

Tél./Fax. : 02.51.06.88.73

Portable : 06.88.44.54.91

PIER' D'AVENIR
Fonds de dotation

Siège Social :
22, Rue Pasteur
92 160 ANTONY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos Le 31 Décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 Décembre 2024)

Mesdames, Messieurs,

I – Opinion sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation « PIER D'AVENIR » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III- Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, et que celles-ci n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés, pour émettre l'opinion ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de du fond de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10 du Code de Commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

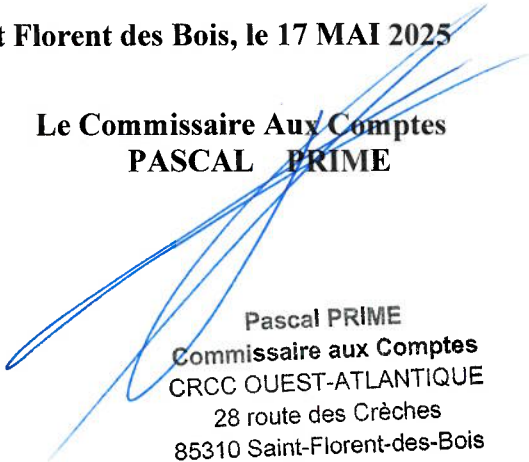
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit, en outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Florent des Bois, le 17 MAI 2025

**Le Commissaire Aux Comptes
PASCAL PRIME**



Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crêches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		du 01/02/2023 au 31/12/2023 (11 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, ...					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains (agencements et aménagements)					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)					
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	9 000		9 000		9 000
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances					
Valeurs mobilières de placement	893 554		893 554	503 225	390 329
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 100 230		1 100 230	1 483 199	- 382 969
Charges constatées d'avance					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 002 784		2 002 784	1 986 424	16 360
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 002 784		2 002 784	1 986 424	16 360

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
 CRCC OUEST-ATLANTIQUE
 28 route des Crèches
 85310 Saint-Florent-des-Bois

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	du 01/02/2023 au 31/12/2023 (11 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	15 000	15 000	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	7 213	-46 422	53 635
Situation nette (sous total)	22 213	-31 422	53 635
Fonds propres consommables	1 960 119	2 006 542	- 46 423
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 982 333	1 975 119	7 214
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 960	4 000	11 960
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	4 491	7 305	- 2 814
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	20 451	11 305	9 146
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 002 784	1 986 424	16 360

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	du 01/02/2023 au 31/12/2023 (11 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		2	- 2	-100
TOTAL (I)		2	- 2	-100
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	33 203	69 556	- 36 353	-52,26
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges		1	- 1	-100
TOTAL (II)	33 203	69 557	- 36 354	-52,27
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-33 203	-69 555	36 352	52,26
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	44 907	30 437	14 470	47,54
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements				
TOTAL (III)	44 907	30 437	14 470	47,54
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	du 01/02/2023 au 31/12/2023 (11 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements				
TOTAL (IV)				
2-RESULTAT FINANCIER (III – IV)	44 907	30 437	14 470	47,54
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	11 704	-39 117	50 821	129,92
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL (V)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
TOTAL (VI)				
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 491	7 305	- 2 814	-38,52
Total des produits (I + III + V)	44 907	30 439	14 468	47,53
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	37 694	76 862	- 39 168	-50,96
5-EXCEDENT OU DEFICIT	7 213	-46 422	53 635	115,54
Contributions volontaires en nature				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
TOTAL				
Charge des contributions volontaires en nature				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations en nature				
. Personnel bénévole				
TOTAL				

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

Annexes aux comptes annuels**PIER' D'AVENIR****ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

Préambule

Le fonds de dotation « Pier' d'Avenir » a pour objet l'accomplissement de toutes missions d'intérêt général à caractère philanthropique, médical, scientifique, social, l'aide à l'insertion ou à la réinsertion, en France et à l'étranger, fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 11 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 002 783,54 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 7 213,09 E

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20 mai 2025 par le conseil d'administration.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

PIER' D'AVENIR**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

PIER' D'AVENIR**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL				

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II				
TOTAL GENERAL (I+II)				

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	9 000		
Charges constatées d'avance			
TOTAL	9 000		

PIER' D'AVENIR**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-46 422	46 422	7 213		7 213
Dont générosité du public					
Situation nette	-31 422	46 422	7 213		22 213
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables	2 006 542			46 422	1 960 119
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	1 975 119	46 422	7 213	46 422	1 982 333
TOTAL dont générosité du public					

Pascal PRIME
 Commissaire aux Comptes
 CRCC OUEST-ATLANTIQUE
 28 route des Crèches
 85310 Saint-Florent-des-Bois

PIER' D'AVENIR**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	15 960	15 960		
Dettes fiscales & sociales	4 491	10 778		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	20 451	26 738		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	13 800
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	13 800

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois

PIER' D'AVENIR**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - Autres informations**6.1 - Honoraires du commissaire au comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 160 Euros.

Pascal PRIME
Commissaire aux Comptes
CRCC OUEST-ATLANTIQUE
28 route des Crèches
85310 Saint-Florent-des-Bois